

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 478 708**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 06307**

- 
- (54) Patte de fixation pour bardage à rapporter sur un mur.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 D 3/36; E 04 F 19/06.
- (22) Date de dépôt..... 23 mars 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 39 du 25-9-1981.
- 
- (71) Déposant : GOUBAUD Michel, résidant en France.
- (72) Invention de : Michel Goubaud.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet J. Bonnet-Thirion, G. Foldés,  
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.
-

La présente invention concerne d'une manière générale la fixation d'un bardage à un mur.

Ainsi qu'on le sait, la réfection d'un mur nécessite parfois, notamment lorsque ce mur est fissuré, la pose, à 5 l'extérieur, d'un bardage de protection.

Il faut, pour cela, rapporter sur ce mur une charpente propre à servir de support aux bardeaux à fixer, qu'il s'agisse d'ardoises ou d'autres organes de recouvrement, et, le plus souvent, cette charpente comporte un lignage vertical de chevrons et un réseau horizontal de liteaux, qui sont fixés auxdits chevrons, à la surface de ceux-ci, et sur lesquels sont fixés lesdits bardeaux.

En pratique, la réfection d'un mur est souvent mise à profit pour doubler celui-ci par un revêtement isolant, 15 et, pour la continuité souhaitable de ce revêtement, celui-ci doit trouver sa place entre le mur et la charpente du bardage mis en place, et, plus précisément, entre le mur et les chevrons de cette charpente.

Il en résulte que, suivant qu'un tel revêtement isolant doit effectivement, ou non, être mis en place, la charpente du bardage, et, plus précisément, les chevrons de celle-ci, doivent être implantés à distance du mur, ou plaqués contre celui-ci.

En pratique, la fixation de ces chevrons au mur se 25 fait à l'aide de pattes.

Il peut s'agir de pattes de scellement, c'est-à-dire de pattes ancrées au sein même du mur, et scellées dans celui-ci.

De telles pattes de scellement peuvent, plus ou moins 30 aisément, suivant leur pénétration dans le mur, être adaptées à la distance à laquelle les chevrons doivent être implantés par rapport au mur.

Mais la mise en oeuvre de telles pattes de scellement est coûteuse.

35 En outre, elles ne conviennent pas à tous les murs, suivant la qualité des matériaux constitutifs de ceux-ci.

Il a donc été proposé, pour rapporter sur un mur les chevrons d'un bardage, de mettre en oeuvre des pattes de

fixation présentant en équerre deux ailes, dont l'une est dotée d'une zone de fixation d'un premier type, adaptée à la fixation d'une telle patte au mur à équiper, à la surface de celui-ci, par exemple par chevillage ou par "pistoscelllement", et dont l'autre est dotée d'une zone de fixation d'un deuxième type, adaptée à la fixation d'un chevron à une telle patte.

Certaines des pattes de fixation de ce type connues à ce jour sont monobloc, et elles ne permettent donc d'implanter les chevrons d'un bardage qu'à une distance déterminée du mur à équiper, qui correspond en pratique à un plaquage de ces chevrons contre un tel mur.

Il en résulte que, dans le cas où un revêtement isolant doit être mis en place, celui-ci ne peut être implanté qu'entre les chevrons, et que par conséquent il se trouve fractionné par de tels chevrons, au détriment de son efficacité.

D'autres pattes de fixation propres à rapporter un bardage sur un mur connues à ce jour sont en deux parties, ajustables l'une par rapport à l'autre, en sorte que leur longueur peut être adaptée à l'implantation à respecter pour les chevrons d'un tel bardage, soit que ces chevrons doivent être plaqués contre le mur à équiper, soit, au contraire, qu'ils doivent être établis à distance de celui-ci pour la mise en place d'un revêtement isolant.

Mais de telles pattes de fixation sont inévitablement d'un prix de revient élevé.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une patte de fixation monobloc permettant d'éviter cet inconvénient.

De manière plus précise, la présente invention a pour objet une patte de fixation pour bardage à rapporter sur un mur, du genre présentant en équerre deux ailes, dont l'une est dotée d'une zone de fixation d'un premier type, adaptée à la fixation de la patte à un mur, et dont l'autre est dotée d'une zone de fixation d'un deuxième type, adaptée à la fixation d'un chevron à la patte, cette patte de fixation étant caractérisée en ce que chacune de ses ailes est

dotée à la fois d'une zone de fixation du premier type et d'une zone de fixation du deuxième type, et en ce que, d'une desdites ailes à l'autre, les zones de fixation du deuxième type, celles adaptées à la fixation d'un chevron à la patte, 5 sont globalement disposées à des distances différentes de l'arête commune à ses ailes.

En pratique, les deux ailes de la patte de fixation suivant l'invention sont de longueurs inégales, les deux zones de fixation que comporte la plus courte étant imbriquées l'une dans l'autre, tandis que celles de la plus longue sont échelonnées l'une par rapport à l'autre le long de celle-ci.

Ainsi, lorsque, aucun revêtement isolant n'étant à mettre en place, les chevrons à fixer doivent être plaqués 15 contre le mur à équiper, les pattes de fixation suivant l'invention mises en oeuvre à cet effet sont rapportées sur ce mur par celle de leurs ailes qui est la plus longue, leur aile la plus courte étant adaptée à une telle implantation desdits chevrons.

20 Par contre, lorsqu'un revêtement isolant est à mettre en place entre le mur à équiper et les chevrons à fixer à celui-ci, les pattes de fixation suivant l'invention sont rapportées sur ce mur par celle de leurs ailes qui est la plus courte, leur aile la plus longue étant adaptée à une 25 telle implantation desdits chevrons à distance du mur.

La présente invention est en effet fondée sur l'observation que, en fait, les revêtements isolants à mettre en oeuvre ont le plus souvent toujours une même épaisseur, et que par conséquent seuls deux modes possibles d'implantation 30 des chevrons par rapport au mur sont en pratique à envisager.

Quoi qu'il en soit, la patte de fixation suivant l'invention associe avantageusement les avantages d'une réalisation monobloc, et donc économique, à ceux d'une mise en oeuvre suivant deux positions possibles, en fonction des 35 exigences à respecter.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques

annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une patte de fixation suivant l'invention ;

la figure 2 est une vue en perspective illustrant un premier mode possible de mise en oeuvre d'une telle patte de fixation ;

la figure 3 est une vue en perspective analogue à celle de la figure 2, pour un deuxième mode possible de mise en oeuvre de cette patte de fixation.

10 Ainsi qu'il est visible à la figure 1, la patte de fixation 10 suivant l'invention présente en équerre, de part et d'autre d'une arête commune 11, deux ailes 12, 13, qui sont en pratique, dans l'exemple de réalisation représenté, de longueurs inégales, et dont chacune, suivant l'invention, 15 est dotée à la fois d'une zone de fixation d'un premier type 14 adaptée à la fixation de la patte 10 à un mur, et d'une zone de fixation d'un deuxième type 15 adaptée à la fixation d'un chevron à la patte 10.

Dans la forme de réalisation représentée, chaque zone 20 de fixation du premier type 14 comporte une boutonnière 17 allongée sensiblement perpendiculairement à l'arête 11 commune aux deux ailes 12, 13, et chaque zone de fixation du deuxième type 15 comporte quatre perçages 18 disposés sensiblement aux angles d'un rectangle ou d'un carré.

25 Pour l'aile 12, qui est la plus courte, les zones de fixation 14, 15 sont imbriquées l'une dans l'autre, la boutonnière 17 étant disposée dans la zone centrale du carré ou rectangle aux angles desquels se trouvent les perçages 18.

30 Par contre, pour l'aile 13, qui est la plus longue, les zones de fixation 14, 15 sont échelonnées l'une par rapport à l'autre à compter de l'arête 11 commune aux ailes 12, 13, la boutonnière 17 se trouvant à l'écart du carré ou rectangle aux angles desquels sont disposés les perçages 35 18.

Ainsi, suivant l'invention, d'une des ailes 12, 13 à l'autre, les zones de fixation du deuxième type 15, celles adaptées à la fixation d'un chevron à la patte 10, sont

globalement disposées à des distances différentes de l'arête 11 commune à ces ailes 12, 13.

Si, par exemple, tel que schématisé en traits interrompus à la figure 1, on se repère par l'axe médian Z2 de ce 5 ces zones de fixation du deuxième type 15 parallèle à l'arête 11, la distance D1 d'un tel axe par rapport à l'arête 11 pour l'aile 12 est inférieure à la distance D'1 de cet axe par rapport à l'arête 11 pour l'aile 13.

Autrement dit, pour l'aile 13, il y a, entre la zone 10 de fixation du deuxième type 15 et l'arête 11 commune aux ailes 12, 13, une zone entretoise 20.

En pratique, et ainsi qu'il apparaîtra ci-après, la longueur de cette zone entretoise à compter de l'arête 11 est choisie pour correspondre à l'épaisseur d'un éventuel 15 revêtement isolant.

De préférence, et tel que représenté, d'une des ailes 12, 13 à l'autre, les zones de fixation du premier type 14, celles adaptées à la fixation de la patte 10 à un mur, sont globalement disposées à la même distance de l'arête 11 commune à ces ailes 12, 13.

Autrement dit, si, tel que schématisé à la figure 1, on repère par une croix Z1 le centre de la boutonnière 17 que comporte une telle zone du premier type 14, la distance D2 du centre Z1 à l'arête 11 pour l'aile 12 est égale à celle 25 le D'2 du centre Z1 à l'arête 11 pour l'aile 13.

Ainsi, dans cette forme de réalisation, pour cette aile 13, la boutonnière 17 de la zone de fixation du premier type 14 est implantée dans la zone entretoise 20 de cette aile 13.

30 La figure 2 illustre le cas où la réfection du mur 25 sur lequel doit être rapporté un bardage est mise à profit pour doubler ce mur 25 d'un revêtement isolant 26.

Les chevrons 27 de la charpente 28 nécessaires au support d'un tel bardage sont fixés au mur 25 à l'aide de 35 pattes 10.

Compte tenu du revêtement isolant 26, les pattes 10 sont appliquées au mur 25 par leur aile courte 12, et y sont assujetties par "pistoscellement" par exemple, à travers la

boutonnière 17 de la zone de fixation du premier type 14 que comporte une telle aile courte 12, suivant des modalités qui sont bien connues par elles-mêmes et qui ne faisant pas partie de la présente invention ne seront pas décrites plus 5 en détail ici.

Conjointement, les perçages 18 de la zone de fixation du deuxième type 15 d'une telle aile courte 12 ne sont pas, en principe, utilisés.

Après mise en place du revêtement isolant 26, qui se 10 fait par exemple, tel que représenté, par panneaux 29 insérés entre les ailes 13 des pattes de fixation 10 préalablement mises en place, les chevrons 27 à mettre en oeuvre sont rapportés sur celles-ci, en utilisant à cet effet leur zone de fixation du deuxième type 15 à l'aide de moyens de fixation tels que vis, clous ou pointes traversant les passages 15 18 que présente une telle zone de fixation.

Conjointement, la boutonnière de la zone de fixation du premier type 14 des ailes 13 des pattes 10 n'est pas, dans ce cas, normalement utilisée.

20 La charpente 28 est complétée par des liteaux 30, et sur ceux-ci est rapporté le bardage à mettre en place, suivant des modalités qui sont connues par elles-mêmes, et qui, ne faisant pas partie de la présente invention, ne seront pas décrites en détail ici.

25 La figure 3 illustre le cas où le mur 25 à traiter ne nécessite pas d'être doublé par un revêtement isolant.

Dans ce cas, les chevrons 27 de la charpente 28 doivent être adossés directement au mur 25.

De ce fait, les pattes de fixation 10 suivant l'invention 30 sont appliquées au mur 25 par leur aile longue 13, et c'est la boutonnière 17 de la zone de fixation du premier type 14 de celle-ci qui est mise à profit pour assurer, comme précédemment, la fixation de ces pattes 10 au mur 25.

Conjointement, les perçages 18 de la zone de fixation 35 du deuxième type 15 de l'aile 13 des pattes de fixation 10 demeurent, normalement, dans ce cas, inutilisés.

Par contre, les chevrons sont rapportés sur les pattes 10 en mettant à profit les perçages 18 de la zone de fixa-

tion du deuxième type 15 de l'aile courte 12 de ces pattes de fixation 10, tandis que, normalement, la boutonnière 17 de la zone de fixation du premier type 14 de celle-ci demeure inutilisée.

5 Ainsi qu'on l'aura compris, la longueur de l'aile 12 d'une patte de fixation 10 suivant l'invention est choisie pour correspondre à l'épaisseur usuelle des chevrons 27 à mettre en oeuvre.

Ainsi qu'on l'aura compris également, le fait que, 10 pour l'aile longue 13 d'une telle patte, la boutonnière 17 de la zone de fixation du premier type 14 soit proche de l'arête 11 d'une telle patte, en étant en pratique à même distance de cette arête que la boutonnière 17 correspondante de l'aile courte 12 associée, ne modifie pas les conditions 15 de fixation de cette patte à un mur suivant que celle-ci est appliquée à ce mur par son aile longue 13 ou son aile courte 12.

Autrement dit, lorsque la patte de fixation 10 suivant l'invention est fixée à un mur 25 par son aile longue 13, 20 il n'y a normalement pas de risque d'un éventuel décollement de cette patte au-delà de sa zone de fixation correspondante à ce mur, par torsion au-delà de cette zone de fixation la résistance d'une telle patte étant établie pour s'opposer à une telle torsion et intervenant dans les mêmes conditions 25 que si la patte de fixation 10 était fixée au mur 25 par son aile courte 12.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée mais englobe toute variante d'exécution.

30 En particulier, chacune individuellement, les deux zones de fixation que comporte suivant l'invention chaque aile de la patte concernée peuvent connaître des réalisations différentes de celles décrites plus particulièrement ci-dessus.

REVENDICATIONS

1. Patte de fixation pour bardage à rapporter sur un mur, du genre présentant en équerre deux ailes, dont l'une est dotée d'une zone de fixation d'un premier type, adaptée à la fixation de la patte à un mur, et dont l'autre est 5 dotée d'une zone de fixation d'un deuxième type, adaptée à la fixation d'un chevron à la patte, caractérisée en ce que chacune de ses ailes est dotée à la fois d'une zone de fixation du premier type et d'une zone de fixation du deuxième type, et en ce que, d'une desdites ailes à l'autre, 10 les zones de fixation du deuxième type, celles adaptées à la fixation d'un chevron à la patte, sont globalement disposées à des distances différentes de l'arête commune à ces ailes.

2. Patte de fixation suivant la revendication 1, 15 caractérisée en ce que l'une de ses ailes à l'autre, les zones de fixation du premier type, celles adaptées à la fixation de la patte à un mur, sont globalement disposées à la même distance de l'arête commune à ces ailes.

3. Patte de fixation suivant l'une quelconque des 20 revendications 1, 2, caractérisée en ce que, pour l'une de ses ailes, les zones de fixation sont imbriquées l'une dans l'autre.

4. Patte de fixation suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que, pour l'une de 25 ses ailes, les zones de fixation sont échelonnées l'une par rapport à l'autre à compter de l'arête commune à ces ailes.

FIG. 1

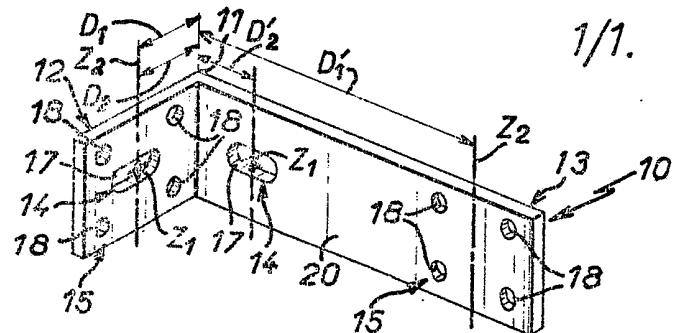


FIG. 2

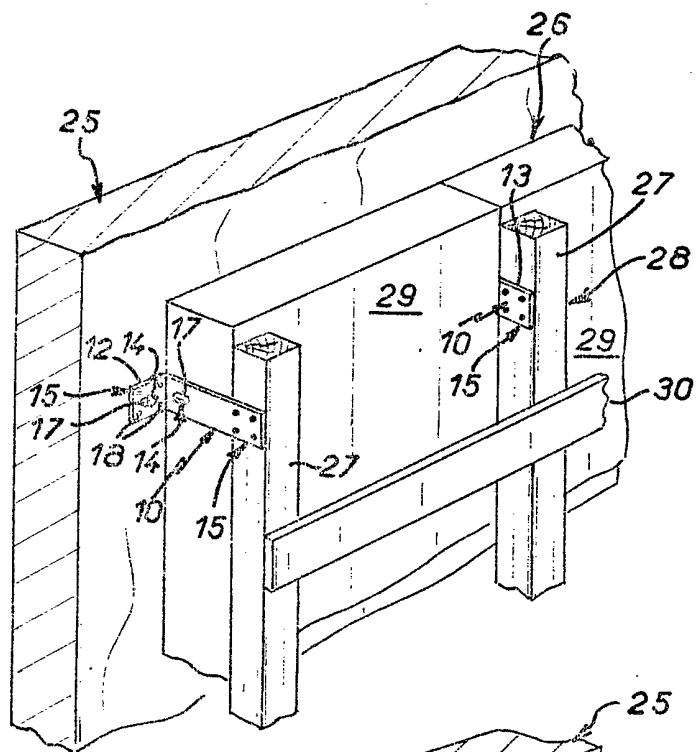


FIG. 3

